

**Séance du 14 décembre 2021**

Le Conseil Municipal de la mairie de Bourgneuf légalement convoqué le 07 décembre 2021, s'est réuni le 14 décembre 2021 à 20h 00 dans la salle de réunions de la mairie. L'ordre du jour a été affiché.

En vertu de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à 5 et chaque membre présent peut être porteur de 2 pouvoirs.

**Présents :** Nicole BOUVIER                      Dominique BÉCU                      Anne PÉPIN  
Christophe RUSPINI                      Estelle FERLIN                      Natacha HÉRON  
Joël TRUCHET

**Absents excusés :** Alain VIOUX, Aurélia MILETTO, Andgel BOISSON, Thierry LANDAZ, Jean-Louis LORANS, Georges PEREIRA, Sylvie PLOTTIER et Amandine REVET.

**Pouvoirs :** Thierry LANDAZ à Nicole BOUVIER, Jean-Louis LORANS à Nicole BOUVIER, Aurélia MILETTO à Joël TRUCHET et Andgel BOISSON à Christophe RUSPINI.

**Secrétaire de séance :** Anne PÉPIN

#### **D) TRAVAUX :**

##### **I-1) Entreprises retenues pour les travaux de la rénovation de l'église**

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres élaboré par l'architecte maître d'œuvre.

Ce marché de travaux comporte 4 lots :

- Lot n°1 : peinture pour lequel 4 offres ont été reçues ;
- Lot n°2 : menuiserie bois – plancher bois pour lequel 3 offres ont été reçues ;
- Lot n°3 : électricité – courants faibles pour lequel 2 offres ont été reçues ;
- Lot n°4 : couverture – zinguerie pour lequel 2 offres ont été reçues.

Le montant total HT de ces 4 offres est inférieur à l'estimation totale réalisée par l'architecte.

Mme le Maire le Maire propose de retenir les entreprises mieux-disantes dont le classement a été réalisé en fonction des critères fixés dans le marché.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Retient** les offres mieux-disantes de l'entreprise AMARA sur lot n°1 pour un montant de 88 130,00 € HT, de l'entreprise LIGNUM INNOVATIS sur lot n°2 pour un montant de 75 698,70 € HT, de l'entreprise MD ELEC sur lot n°3 pour un montant de 50 000,00 € HT et de l'entreprise RENAULT CHARPENTE sur lot n°4 pour un montant de 4 260,00 € HT;
- **Charge Madame le Maire** de signer tous les documents afférents à ce marché et de la bonne exécution de ces travaux.

##### **I-2) Avenant n°1 pour les travaux de maîtrise d'œuvre de rénovation de l'église**

La lettre de commande du 02 mars 2021 et son annexe fixent les honoraires de maîtrise d'œuvre (architecte et bureaux d'études) à 15 % du montant de l'estimation initiale des travaux de 150 000 HT : c'est à dire à 22 500 € HT.

Or, à la demande de la mairie maître d'ouvrage, un lot n°4 (couverture –zinguerie) a été rajouté ainsi que de nouvelles prestations sur les 3 autres lots portant le nouveau montant du marché de travaux à 218 000 € HT.

Il convient donc de prendre un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de 10 200 € HT portant le nouveau montant des honoraires de l'architecte et des bureaux d'études à 32 700 € HT

Mme le Maire le Maire propose d'adopter cet avenant n°1.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'église, d'un montant de 10 200 € HT, portant le nouveau montant des honoraires à 32 700 € HT ;
- **Charge Madame le Maire** de signer tous les documents afférents à ce marché et de la bonne exécution de ces travaux.

### **I-3) Maison médicale**

Les missions / études complémentaires (relevé de géomètre, repérage amiante avant travaux, sondages géotechniques,) sont en cours, voir terminées pour certaines.

Une première réunion avec l'architecte a eu lieu le 09 décembre. Un nouveau planning a été reçu ce jour. Les travaux pourraient débuter fin 2022 et devraient durer entre 10 et 12 mois. Afin de pouvoir avancer dans sa prestation, une rencontre avec les praticiens qui exerceront dans la maison médicale doit être organisée dans les meilleurs délais.

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider la commune à financer ces travaux : Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture...

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** les travaux de rénovation et d'extension de la maison médicale estimés à 1 100 000 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre + missions / études complémentaires + travaux + ...) ;
- **Sollicite auprès de tous les organismes financeurs** des subventions les plus élevées possible pour aider la commune à financer ces travaux ;
- **Sollicite de tous les organismes financeurs** une dérogation pour commencer les travaux avant la notification leur décision ;
- **Autorise** Madame le Maire à entreprendre les démarches et signer tous les documents afférents à ces travaux.

### **I-4) Circulation**

Des comptages ont été réalisés à la sortie de Cottier du 05 au 11 novembre (7 jours). En 2008, avant les travaux de sécurisation de la traversée de Bourgneuf, des comptages avaient aussi été effectués sur une période de 7 jours, du 14 au 20 novembre.

Le trafic journalier est sensiblement identique pour les véhicules légers dans le sens entrant comme dans le sens sortant. Pour les poids lourds, le trafic est identique dans le sens sortant et en nette baisse dans le sens entrant.

Concernant les vitesses, elles sont en baisse de 10 Km/h environ dans les 2 sens de circulation, tant pour les VL que pour les PL.

La mairie est en contact avec la CC Cœur de Savoie pour étudier la mise en place d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) dans la traversée de la commune dont l'objectif serait d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes, notamment lorsque les aménagements cyclables classiques se révèlent impossible à réaliser mais aussi de diminuer encore la vitesse des VL et des PL.

Les conseillers départementaux ont été rencontrés sur la remise en état de la piste cyclable qui se trouve entre les lieudits « Barouchat » sur Bourgneuf et « Saint-Arnaud » sur Montgilbert. Ils se sont engagés à interroger les services du Département afin de trouver des financements pour cette voirie particulièrement dégradée située en dessus de la voie ferrée.

#### **I-4) Déneigement**

Une grosse chute de neige a eu lieu le 10 décembre. Mme le Maire rappelle que le déneigement est réalisé en fonction de priorités : voiries communales, circulation des cars scolaires, parking des commerces, ...

Elle rappelle aussi que pour la somme de 50 € par hiver une convention de déneigement peut être signée avec les particuliers. Il s'agit d'un déneigement sommaire permettant d'accéder à son habitation ou à sa propriété. La neige n'est pas évacuée mais poussée par l'étrave de l'engin de déneigement sur les bords ou sur un côté.

Habituellement, les trottoirs sont déneigés avec le tracteur par l'agent technique. Compte-tenu de la chute particulièrement soutenue, ceux-ci n'ont malheureusement pas pu l'être ce coup-ci. Mme le Maire rappelle qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriale les mairies peuvent (et c'est le cas de certaines communes proches), par arrêté municipal, prescrire le déneigement des trottoirs par les riverains des voies publiques, devant leur habitation. Afin de ne pas en arrivé là, la municipalité compte sur chacun et chacune pour déneiger le trottoir qui se trouve devant son habitation et dans la mesure du possible, lors d'une prochaine chute de neige d'une telle ampleur.

#### **II) IV) FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE D'AJUSTEMENTS DE CRÉDITS**

L'assurance statutaire souscrite par la mairie permet de percevoir des indemnités journalières durant l'arrêt maladie de l'agent technique titulaire. 3 200 € vont prochainement être encaissés.

Il est proposé de prendre une décision modificative d'ajustement de crédits afin d'augmenter l'article budgétaire « personnel non titulaire » et les recettes de fonctionnement de ce montant. Ceci permettra d'abonder le chapitre de dépenses de rémunération du personnel et de payer l'agent technique contractuel.

Afin de pouvoir payer au début de l'année 2022, les dépenses d'investissement dont les crédits ont été engagés en 2021, il convient :

- De diminuer les crédits de l'opération « maison médicale » de 100 000 € ;
- D'augmenter les crédits de l'opération « travaux de l'église » de 80 000 € ;
- D'augmenter les crédits du chapitre 21 en rajoutant 20 000 € sur le compte 2152 (financement de nouveaux WC publics, de panneaux de voirie...).

Ces propositions sont votées à l'unanimité.

#### **III) QUESTIONS DIVERSES**

##### **III -1) Chapelle de la Grande croix d'Aiguebelle**

La mairie est propriétaire de la chapelle du hameau de « La Grande Croix d'Aiguebelle ». Actuellement, ce bien immobilier ne comporte pas de terrain attenant. Mme le Maire a rencontré le propriétaire riverain qui accepterait de vendre une partie du terrain contigu à la chapelle ainsi que le long de la RD 73 pour une surface de 1 000 m<sup>2</sup> environ restant à définir par un document d'arpentage.

A l'unanimité le conseil se prononce favorablement sur cette acquisition et charge Mme le Maire, en accord avec le vendeur, de solliciter un géomètre afin de réaliser un document d'arpentage ainsi qu'un plan de bornage à présenter lors d'une prochaine réunion.

##### **III -2) Incendie du restaurant « Chez Laurette »**

Dans la nuit du dimanche 10 au lundi 11 octobre, le restaurant « Chez Laurette » a entièrement brûlé.

Dans l'attente d'une reconstruction et afin de pouvoir continuer leur activité économique, les gérants sollicitent la mairie afin d'installer un « Food truck » sur la place de l'église. Cette proposition recueille l'unanimité.

##### **III -3) Colis des aînés**

Les colis du CIAS (personnes de plus de 75 ans) sont arrivés. Ils seront distribués dans les prochains jours.

Compte-tenu du contexte sanitaire, et comme l'année dernière, le conseil décide de ne pas organiser de repas des aînés mais de confectionner un colis à base de produits locaux pour toutes les personnes de plus de 60 ans.

### **III -4) Demande pour un « Pumptrack »**

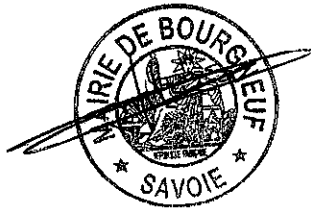
Une demande a été reçue pour installer un « Pumptrack » : piste fermée en boucle, composée de bosses et de virages relevés, pouvant être utilisé par les enfants et les adolescents avec un skate, des rollers, une trottinette ou un vélo.

Compte-tenu des travaux déjà engagés ainsi que nuisances sonores occasionnées par le city-stade, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

La séance est levée à 22h 30.

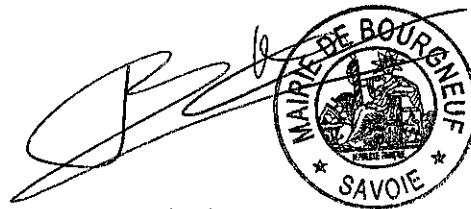
Fait à Bourgneuf, le 27 janvier 2022

Le secrétaire



Anne PÉPIN

Le Maire



Nicole BOUVIER